

I.

Vocabulaire: Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Histoire de l'œuvre d'après un historien de l'art

Jean Jacques François Le Barbier, dit « Le Barbier l'Aîné », né en 1738 et mort à Paris en 1826, est un écrivain, un illustrateur et un peintre d'histoire français. Il aurait peint cette huile sur bois vers 1789 (dimensions : 71cm x 56 cm). A l'époque, L'Assemblée Nationale donne à cette « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » un statut quasi « officiel » : le tableau est abondamment diffusé dans le public par de nombreuses images (estampes, gravures, papiers peints...) car la plupart des gens ne sait pas lire ! C'est Georges Clémenceau qui en fait don au musée Carnavalet de Paris, où elle est exposée depuis.

D'après J Viroulaud, Revue des musées de France, 2011, n°4, pp. 80-86

- a. Souligner dans le texte les éléments nécessaires pour présenter le document : nature, dimensions, date, auteur, titre, lieu d'exposition actuel.
- b. Observer et décrire : reportez le numéro des vignettes dans la bulle numérotée qui correspond
- c. Entourer en rouge dans le texte la raison pour laquelle le peintre a autant illustré son œuvre.
- d. Qui détient le pouvoir selon ce peintre ? : entourer sur l'image en rouge le symbole qui le montre.



- 1. Le bonnet phrygien*, symbole de liberté
- 2. La DDHC est :
 - Sacrée (tables de la Loi)
 - Éternelle (serpent)
 - Juste (chêne)
- 3. La liberté guide les Hommes et protège leurs droits
- 4. L'œil de la raison, la lumière de l'intelligence, le triangle de l'égalité, chassent les erreurs du passé
- 5. La France se libère de ses chaînes en devenant une monarchie parlementaire*
- 6. La DDHC est rédigée par l'Assemblée Nationale. Le roi l'accepte. Les représentants du peuple l'appliquent.
- 7. La Nation unie (bougies liées en faisceau) se bat pour la liberté (bonnet phrygien)





□ **Quels sont les principes contenus dans le texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dont le peintre s'est inspiré ?**

<p><i>Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen décrétée par l'Assemblée Nationale, dans les séances des 20, 21, 23, 24 et 26 août 1789. Acceptés par le roi.</i></p>	<p>Qui dirige le royaume ?</p>
<p>Article 1 - Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Article 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels de l'Homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.</p>	<p>Quels sont les droits naturels des Hommes ?</p>
<p>Article 3 – le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.</p>	<p>Qui donne le pouvoir à ceux qui font les lois du pays ?</p>
<p>Article 6 – La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens peuvent participer personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à tous emplois publics selon leur capacité et leurs talents. Article 13 – Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, un impôt est indispensable. Il doit être également réparti entre tous les citoyens, selon leurs revenus. Article 7- Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi. Article 9- Tout homme est présumé (supposé) innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable.</p>	<p>Dans quels domaines l'égalité entre tous les citoyens est-elle garantie ?</p>
<p>Article 10 – Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. Article 11 - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.</p>	<p>Quelles libertés sont garanties à tous les citoyens ?</p>

Surligne ou entoure les passages des articles de la 1^{ère} colonne qui montrent que :

- Le roi fait appliquer les lois (*en bleu*)
- L'Assemblée Nationale possède le pouvoir législatif (*en rouge*)
- Le pouvoir judiciaire n'appartient plus au roi mais qu'il est indépendant. (*en vert*)



Que remarques-tu ?

.....

.....

.....